

délibération :
Délib_2016_3_2

L' an deux mille seize , le vendredi 11 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Roussieux, sous la présidence de Monsieur GIREN Didier, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du Conseil : 07 Mars 2016

Présents : 4

Présents : Monsieur GIREN Didier, Monsieur BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, Monsieur STERN André, Monsieur MILLOT Lukas

Votants : 4

Absent(s) : Madame VOLLE Christiane, Madame FERRAND Anne-Lise, Monsieur JOUVE Gilbert

Secrétaire de Séance : Monsieur Lukas MILLOT

**Objet : Adressage
normalisé**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a validé la nomination des voies par délibération 2016_2_3 du 5 février 2016.

Il appartient à présent à la communauté de communes du Pays de Rémuzat, chargée de la mise en oeuvre de cette opération, de transmettre les données ainsi répertoriées aux différents organismes intéressés :

IGN; SDIS; La Poste; GéoArdèche; TomTom.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé :

Autorise la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat à transmettre les données relatives à l'adressage municipal à l'ensemble des organismes cités ci-dessus.

Donne pouvoir au Président de la Communauté de Communes du PAys de Rémuzat pour signer toute pièce nécessaire au dossier.

Voté à l'unanimité.

Pour : 4

- Monsieur GIREN Didier, Monsieur BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, Monsieur STERN André, Monsieur MILLOT Lukas

Contre : 0

-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20160311-2016_3_2-DE

Abstention : 0

-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2016

Emis le 11/03/2016, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 14/03/2016